

En collaboration avec le M.I.S.F.  
(Métiers de l'Éducation Spécialisée, de l'Intervention Sociale  
et de l'Insertion Professionnelle)

Séminaire du 17 novembre 2009

## Handicap mental et Majorité : Rites de passage à l'âge adulte en I.M.E.

L'âge de la majorité est une réalité juridique. Pour autant, le jeune peut-il être considéré comme « adulte » ? Quel sens ce signe prend-il pour les jeunes concernés ? Mais aussi pour les professionnels qui les encadrent ? Quels impacts ce « passage » a-t-il sur les pratiques professionnelles ? Le séminaire organisée conjointement par le Creas et le Pôle MISF de l'etsup tente sinon de répondre à ces questions, d'en explorer les contours à travers des travaux de recherches et d'études, mais aussi les organisations des structures et les pratiques des travailleurs sociaux.

Les personnes en situation de handicap mental peuvent-elles prétendre au statut d'adulte ? Le regard porté sur le handicap mental tend souvent à les confiner dans un statut réducteur d'éternel enfant. Les associer au terme d'adulte relève encore du paradoxe. Pourquoi ? Ces personnes ont-elles un âge ? Doit-on les accompagner vers la société des adultes avec ses droits et ses devoirs ? Les exigences de la vie d'adulte sont-elles compatibles avec les vulnérabilités liées aux diverses formes de handicap ?

L'auteur du livre « Handicap mental et Majorité », Eric SANTAMARIA, ethnologue, docteur en sciences de l'éducation et formateur responsable d'activités à l'ETSUP, a ouvert le séminaire.

S'appuyant sur son travail, il nous propose une étude de la question à partir de l'observation d'un rite de passage vers l'âge adulte élaboré au sein d'un Institut Médico-Educatif (IME). Il s'est immergé dans le quotidien de cette institution afin d'observer la participation des usagers dans les activités d'une Inter-unité réservée aux majeurs.

Il a étudié les modalités de l'acquisition de ce nouveau statut « d'adulte » et interrogé son contenu. Il analyse les transformations engendrées par cette nouvelle quête dans la construction identitaire des personnes handicapées, dans les pratiques professionnelles, dans les relations entre les professionnels, les usagers et leurs familles.

En contrepoint de la présentation du livre, des professionnels de trois institutions sont venus témoigner de leurs pratiques de cette question.

Au final de cette après-midi de travail, parcours et désirs de vie, les témoignages et les débats ont interrogé la place des personnes en situation de handicap mental dans notre société et ont apporté des réflexions pour une meilleure participation sociale de ces hommes et de ces femmes.

### T'as quel âge ? par Eric Santamaria

La scène se passe dans un IMPRO de la région parisienne. Un jour de semaine, à l'heure où les couloirs se remplissent. Des activités se terminent, d'autres vont commencer. Un peu de bruit, de chahut puis chacun retrouve sa place. Sauf dans la salle du kiné car deux usagers tardent à honorer leur rendez-vous. Le professionnel attend puis alerte l'équipe et les cadres de l'institution. Les deux protagonistes de l'histoire restent introuvables le temps d'une promenade et d'un verre pris à la terrasse d'un café du centre ville. A leur retour, les éducateurs envoient les deux jeunes hommes chez le directeur. Leur défense est d'une simplicité déconcertante : « *Nous avons 18 ans, nous sommes majeurs* ».

La réponse du directeur nous renseigne sur l'absence de la notion de majorité dans l'identité institutionnelle des usagers : « *Le règlement intérieur ne fait pas de distinction entre les mineurs et les majeurs* ». Ces propos s'inscrivent dans la logique des textes législatifs qui encadrent les pratiques de l'éducation spécialisée. Les IME ont pour mission de recevoir des enfants et des adolescents déficients intellectuels âgés de 3 à 20 ans. Ainsi, le temps qui sépare les dix-huit ans de la vingtième année reste donc une période de « *l'adolescence* ».

Avant cet épisode, les professionnels ne songeaient pas à se soucier des 18 ans des personnes dont ils avaient la responsabilité. La notion restait étrangère à l'IMPRO, réservée au « *monde extérieur* », celui de « *la normalité* ». Comme un instrument dont on redoute les effets, un outil incertain ou inutile. Désormais, la notion de majorité venait de faire son entrée dans le quotidien de l'IME. Les deux usagers l'avaient ramenée de leur promenade. Soutenus par les autres majeurs de l'institution, ils veulent que l'on « *tienne compte de leur âge* », que l'on prépare leur « *passage vers l'âge adulte* ».

Le sujet fait débat mais ne peut plus s'extraire du quotidien de l'institution. Les professionnels s'interrogent : doit-on prendre en compte l'âge des usagers, faire de la majorité un axe principal de son projet individuel ? Après une année de réflexions entre les professionnels, les majeurs et leur famille, une inter-unité des jeunes majeurs voit le jour. Elle se dote d'une charte, d'un règlement et d'une série d'activités réservées au plus de 18 ans. Quelle bilan pouvons-nous tirer de cette expérience après 10 années d'existence ?

## La « majorité » pour quoi faire ?

La confrontation des termes « *majeur* » et « *handicapé* » place chacun d'entre nous face à une « *contradiction fondamentale* », un « *paradoxe* ». D'un côté, le terme « *majeur* » renvoie à la responsabilité de l'individu, de l'autre, « *handicapé* » replace la personne dans les stigmates de l'insouciance et de l'irresponsabilité. Le regard porté dans l'espace social sur la déficience mentale tend toujours à effectué un mouvement réducteur qui place ces personnes dans un temps linéaire, suspendu dans l'espace de l'éternelle enfance.

Aussi, la question de la reconnaissance de la majorité des usagers nous plonge dans un difficile questionnement. Quels droits peut-on proposer ? Quels devoirs y accoler ? Déroutés face aux complexités qui marquent les pathologies, il peut nous paraître illusoire de penser proposer une loi commune là où la diversité des situations semble inextricable.

Il n'est pas nécessaire de nier la complexité du sujet. La prise en compte de la majorité nous rappelle certaines difficultés de compréhension ou de représentation des personnes en situation de handicap. Les vulnérabilités existent, la définition des droits et devoirs en lien avec le concept de majorité diverge suivant les usagers. Pour Christophe, l'entrée dans la majorité représente ce moment « *où je ne serai plus handicapé* ». Cathy donne la définition suivante de la majorité : « *Moi, maintenant que je suis majeure, je ne dis plus de gros mots. Être majeur c'est être sur la photo du groupe [de l'inter-unité] et venir aux réunions.* » Aussi, certains professionnels s'interrogent sur la nécessité de travailler à partir du critère d'âge, pensent que la plupart des usagers sont « *trop éloignés de toutes compréhension de la question de la majorité, des droits et des devoirs qui en découlent* ». Cette difficulté existe, elle ne doit pas être éludée sous prétexte de bons sentiments ou d'une volonté dangereuse d'inscrire l'autre dans la norme en négligeant la réalité de ses difficultés. Le monde de la déficience mentale est celui des « *temps pluriels* ». La perception du temps diverge suivant les usagers, leur compréhension du quotidien s'adapte aux réalités de la pathologie qui marque leur existence. Pourtant, l'étude de l'inter-unité des jeunes majeurs en tant que rite de passage vers l'âge adulte, pour reprendre le vocabulaire de l'ethnologie, démontre que la prise en compte de l'âge des usagers est un instrument important pour améliorer la reconnaissance de ces personnes en tant qu'individu à part entière.

## La majorité : passage obligé vers le monde des adultes

Comment aider les jeunes majeurs à se reconnaître et à être reconnus en tant qu'adultes tout en prenant en considération leur déficience mentale ? Telle est la question que se sont posés les professionnelles de l'Impro « Les Moulins Gémeaux » à Saint-Denis (93). Un groupe de travail a été mise en place pour réfléchir à la création d'appartements thérapeutiques : forme d'accession à l'autonomie tout en bénéficiant d'un accompagnement pour passer d'un statut à un autre.

Un tel passage bouscule la vie des jeunes. Ils vont devoir se faire à l'idée que, désormais, ils vont entrer dans la vie active pour certains, ou aller vers une plus grande autonomie pour les plus en difficulté. C'est la fin de leur statut d'adolescents et du « *cocooning* » de l'institution. Cette situation est génératrice d'angoisse ; et cela d'autant plus que cette démarche implique pour eux, une reconnaissance de leur handicap, condition indispensable de leur accès à une autonomie appropriée.

C'est donc pour répondre à toutes ces attentes que le groupe des 18-20 ans a été créé. Des sous-groupes ont été constitués en fonction de leur degré d'autonomie. Des ateliers ont été mis en place pour préparer les uns à l'emploi, pour aider d'autres à se repérer dans leurs « *arbres généalogiques* », enfin avec un troisième groupe les éducateurs ont organisé des sorties pour un apprentissage de la circulation en transports en commun. Avec ces jeunes adultes, des visites d'établissement de type Foyer Occupationnel vers lesquels, ils seront orientés, ont eu lieu.

Avec les parents, une réunion trimestrielle est organisée, pour opérer un travail de prise de conscience du « *nouveau statut* » de leur enfant. Cette initiative a été très bien accueillie, car les parents évidemment s'inquiètent, s'interrogent sur l'avenir de leur progéniture. Toute la difficulté est de travailler avec eux sur une transition en douceur d'un statut à l'autre.

D'après l'intervention de :

Faintrenie Eliane, assistante sociale  
Lahaye Gérard, éducateur technique  
Vivet Véronique, éducatrice spécialisée

D'abord pour une raison éthique. En effet, pour tout individu, c'est le regard de l'autre, son consentement qui font de lui un adulte. Pour être considéré comme tel, celui-ci doit recevoir l'assentiment de la société des adultes. Aussi, cela nécessite de soutenir dans le regard porté sur l'individu en situation de vulnérabilité, la volonté de lui organiser une place. De lui proposer les instruments pour ce construire une carrière, une trajectoire, un projet de vie. Par l'intermédiaire de la prise en compte de la majorité des usagers, ces considérations éthiques vont se concrétiser dans le quotidien institutionnel.

Prenons l'exemple d'une jeune fille au comportement déroutant, Anaïs, dont l'inscription au sein de l'inter-unité réveilla le scepticisme des professionnels. Dans sa rencontre avec l'autre, Anaïs se débrouillait avec quelques mots. Les couloirs de l'IMPro servaient d'exutoire à son insatiable désir de mouvement. Pourtant, la démarche était hésitante. Drôle de corps aux courbes sans logique qui semblait inexorablement buter sur un obstacle invisible. Lors de ses passages incessants, elle inondait l'espace de drôles de rires et de ses phrases favorites, « *bonjour* », « *ta gueule* » qui sanctionnaient toute rencontre au gré de ses humeurs. L'ensemble de ces caractéristiques l'excluait des groupes de parole. Trop « *folle* », sans cohérence, en dehors de la réalité, les raisons de sa solitude l'emportaient sur toute tentative de participation aux rencontres de ses congénères.

Ainsi, elle semblait se promener dans la vie avec comme seul marqueur de son âge un passage de l'IMP à l'IMPro, agrémenté de quelques fêtes d'anniversaire. C'est pourquoi son investissement lors des activités de l'inter-unité s'avéra une surprise pour les professionnels. Son attitude révéla une quiétude et une patience inédites. Attentive aux discussions, elle parvenait même à faire entendre ses préoccupations. Anaïs ne pouvait aborder le contenu de ce concept de majorité. Cependant, elle participa à ces temps de rencontres qui lui permettaient de questionner son futur, d'aborder son départ de l'IME. Elle écoutait, partageait ses sentiments lorsqu'un thème la rapprochait des préoccupations des membres du groupe. Par l'intermédiaire d'un mot, d'un mouvement d'humeur ou d'un message à l'aide de son corps, elle devenait le sujet de la discussion. Ainsi, elle appartenait à la communauté.

Avec une souplesse respectueuse des limites de chacun, l'utilisation du critère d'âge peut offrir aux usagers, quelques soient leurs difficultés, un instrument susceptible de les faire accéder, au moins symboliquement, à la perception du temps. Lors de l'élaboration du projet, une éducatrice écrivait : *Le respect des différents âges de la vie constitue un progrès. Je suis troublée par le fait que souvent dans l'existence des personnes handicapées, le temps est nié ou moins présent.* » La création de l'inter-unité s'oppose à cette stagnation dans un « *temps immobile* ». Elle inscrit tous les usagers dans un temps commun, partagé par l'ensemble du groupe. Mais aussi un temps cyclique marqué par des changements, loin du stigmate de l'éternel enfant, il passe les différents stades de la vie. La personne entre dans un processus dynamique qui entraîne la création d'un parcours de vie plus complexe que celui proposé jusqu'ici dans l'institution avec un passage à l'âge adulte plus marqué.

La personne qui nous fait face s'inscrit dès lors dans une évolution, la définition de cet autre se complexifie, engendrant un nouveau mode de relation entre usager et professionnel comme la possibilité de nouvelles formes de prises en charge.

## « Je fais ce que je veux parce que je suis majeur »

Dès 1994, une réflexion a été engagée autour de la notion de jeunes majeurs. Le travail d'ethnologue d'Eric Santamaria nous a aidé dans cette démarche. L'Inter-unité jeunes majeurs (I.U.J.M.) a été ouverte en 1996 au sein de l'IME Louis Leguillant à Villejuif (94).

Rapidement, on a cherché un moyen de fêter leur arrivée à l'I.U.J.M. à leur 18<sup>e</sup> anniversaire. Les jeunes ont proposé de faire une photo de groupe y compris. Cette photo encadrée leur était remise autour d'un pot d'accueil. Suite à ce « rite de passage », les professionnels ont constaté que les jeunes, « y compris les plus régressés », prenaient conscience de leur nouveau statut.

Les jeunes ont tenu à participer aux réunions organisées avec leurs parents et les professionnels. C'était pour eux l'occasion d'aborder des thèmes sensibles (sexualité, argent, avenir...) en présence des professionnels.

Ceux-ci ont pris le titre d' « accompagnant » et non plus référent, pour marquer également le changement des rapports avec les éducateurs.

Mais la démarche n'est pas simple. La première année, il avait été prévu une demi-journée de « temps libre » dans la semaine. Mais cette expérience a été interrompue car les jeunes majeurs « étaient en errance ou fumaient cigarette sur cigarette » et ne se sont pas saisi de ce temps pour proposer des activités ou des sorties. Plus tard, un « espace majeur » a été créé, ouvert un jour par semaine de 17h à 19h, il est animé par les éducateurs. Les jeunes y viennent s'y retrouver pour discuter, participer et proposer des activités, un peu comme dans une maison de quartier.

L'inter-unité est à présent connue et reconnue de tous (jeunes, parents et professionnels). Elle est considérée comme « la finalité de la prise en charge des jeunes à l'I.M.E. et plus particulièrement à l'IMPro. Les jeunes, les familles et l'équipe prennent conscience que c'est la dernière étape avant l'orientation... il reste un ou deux ans pour accompagner au mieux le jeune vers sa vie d'adulte.

L'attrait de la nouveauté et la stimulation des jeunes à l'idée de « je fais ce que je veux parce que je suis majeur » a induit au début, une sur-évaluation de leur capacité face à certains projets, de leur part et certainement de la part de l'équipe.

La prudence et la patience sont de mises dans ce passage délicat vers l'âge adulte, mais indéniablement l'ouverture de cette unité a permis aux jeunes de s'identifier et de se reconnaître en tant que majeurs.

D'après l'intervention de :

Aubry Nathalie, éducatrice spécialisée  
Gouit Isabelle éducatrice spécialisée

## Un âge pour une plus grande place dans l'espace social

A observer le quotidien de l'inter-unité, il me semble que la relation entre professionnels et usagers s'est du fait de cette expérience modifiée. En effet, questionnés par les majeurs sur leur place dans l'espace social, les professionnels élaborent de « *nouveaux temps de la majorité* » tournés vers « *l'extérieur* ». D'abord en essayant de créer un réseau avec d'autres institutions afin de rendre possible des rencontres avec d'autres membres de leur classe d'âge. Puis, l'équipe cherche à proposer des activités hors du système institutionnel. Le but est d'inscrire les majeurs dans la société, notamment en les faisant participer à la vie associative de la cité. Car la reconnaissance de leur majorité ne peut se limiter à l'espace institutionnel. Elle doit servir de levier à la rencontre avec le « *monde de la normalité* », à la reconnaissance de la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Alors que la question de l'intégration des personnes déficientes mentales se pose, il faut rappeler que l'âge est un important constituant de l'identité d'une personne mais aussi de sa place dans l'espace social. Sans sa prise en compte, l'individu ne peut être situé au sein de la société car à chaque âge de la vie correspondent des attributs et un rôle. Même si les vulnérabilités rendent parfois difficile la perception du temps, ces personnes ont un âge. L'oublier va à l'encontre de tout projet de socialisation et d'intégration. La prise en compte de la majorité des usagers permet de cristalliser ce besoin dans le projet institutionnel.

### Etre majeur et handicapé : quel accompagnement ?

L'IME La Nichée à Créteil (94), accueille 44 adolescents de 14 à 20 ans, répartis en groupes en fonction de leur âge, de leur capacité d'évolution et de leur projet d'avenir. La majorité des jeunes enclenche le processus d'orientation par un temps plus important consacré aux stages dans des structures pour adultes, la constitution du dossier d'orientation à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.), ou une éventuelle demande de protection. En fait ce processus favorise une prise de conscience de la part du jeune et de sa famille de la future fin de prise en charge au sein de l'IME. Ainsi, le jeune majeur acquiert son statut d'adulte plutôt vers ses 20 ans, lors de sa sortie de l'IME.

En fait, si « le projet éducatif propose des activités qui permettent aux jeunes d'adopter un comportement d'adulte (stages, autonomie dans les transports, détermination d'un choix professionnel...), ils sont malgré tout maintenus au quotidien dans une structure très protectrice ».

Le « *Projet Majorité* » a pour but de différencier les pratiques en fonction des classes d'âges et de favoriser la transition vers le monde adulte. Ce projet a été mis en place au sein de l'IMPro. Réunis en équipe pluridisciplinaire, l'idée a été d'organiser « une matinée jeunes majeurs » deux fois par trimestre, sur le principe de la libre adhésion. Cette matinée se déroule sous forme d'ateliers : un Groupe de parole (stage, tutelle, santé, etc.) et un groupe informatique (CV, lettre de motivation, documents administratifs, etc.) ou de sorties pour apprendre à se déplacer et à faire des démarches.

L'objectif de ce projet est de replacer le jeune majeur dans son contexte, et notamment le repositionner dans son rapport à la famille. Sur ce plan, le travail des professionnels est aussi de mettre les parents face à cette réalité.

D'après l'intervention de Véronique Ferreux, chef de service.

<p>➤ <b>Le C.R.E.A.S.</b> a pour but de favoriser la <b>production de savoirs</b>, à capitaliser les connaissances et les compétences des professionnels de l'intervention sociale par la réalisation d'ouvrages, de publications d'articles, l'organisation de journées d'études ou de colloques. (Patrick DUBECHOT)</p> <p>➤ <b>Le M.I.S.F.</b> est l'un des deux sites pédagogiques de l'ETSUP ; il regroupe les métiers de l'éducation spécialisée, de l'intervention sociale et de l'insertion professionnelle. (Brigitte CHEVAL)</p>	<p><b>Les séminaires du CREAS</b></p> <p>Ils ont pour vocation de croiser des regards des points de vue de chercheurs, de formateurs, de cadre et de professionnels de terrain et d'étudiants, autour d'un objet qui interroge les pratiques.</p> <p><b>Le prochain séminaire :</b>  <b>Le 04 mai 2010 à l'ETSUP</b>  sur le thème :  « Prévention spécialisée  et majorité des jeunes :  quelles incidences sur les pratiques ? »</p>	<p><b>Pour en savoir plus :</b></p> <p><b>SANTAMARIA Eric :</b>  « Handicap mental et majorité :  Rites de passage  à l'âge adulte  en IME »  Coll. Savoir et formation,  L'harmattan, Paris 2009</p>
--	--	---

<sup>1</sup> Ce texte fait suite à un doctorat en sciences de l'éducation intitulé « Etre majeur dans un Institut Médico-Educatif : classe d'âge et rite de passage pour les personnes en situation de handicap mental ».